

Coordonnées des
services municipaux

MAIRIE

2 Place Etienne Lemeilleur
27600 FONTAINE BELLENGER

Nous contacter :

Par téléphone : 02.32.53.40.66

Par mail :

mairie.fb@orange-business.fr

ou sur notre site internet :

<https://www.fontainebellenger.fr>

Ouvert au public le
mardi et le vendredi de
14 H à 19 H

∞

Ecole :

02.32.53.05.71

Cantine :

02.32.52.08.41

Garderie :

06.07.28.16.16

∞

Retrouvez-nous sur
Panneau Pocket



FONTAINE - BELLENGER

**« Qu'il fasse bon vivre
dans notre village »**

**Rétrospective
de
l'année 2023**



LE MOT DU MAIRE

Chères Bérengéaises, Chers Bérengéais,

C'est avec un immense plaisir que je tiens à vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année 2024. L'année 2023 qui s'est terminée a été riche en évènement dans un contexte économique difficile lié à une inflation grandissante.

L'équipe municipale n'a eu de cesse de trouver des solutions pour que notre village puisse prospérer et rester un havre de paix où il fait bon vivre.

Je tiens à remercier tout le personnel communal qui assure au quotidien un service de qualité pour répondre aux sollicitations de nos administrés.

Les ATSEM assurent avec le corps enseignant un partenariat de qualité qui permet à nos jeunes enfants de se construire dans les meilleures conditions.

Nos agents techniques garantissent des services de garderie et de cantine qui apportent un soutien aux parents dans la gestion de leurs enfants en période scolaire.

L'entretien des bâtiments communaux ainsi que les espaces verts sont également une priorité et cela est rendu possible grâce à notre agent technique qui répond à toutes les sollicitations avec réactivité.

Un grand merci à notre nouvelle secrétaire de mairie, disponible, réactive et à l'écoute de nos administrés. Une pièce maitresse dans le fonctionnement du village.

Notre village a la chance d'avoir une bibliothèque gérée par des bénévoles qui propose aux enfants de l'école des ouvrages leur permettant de s'acculturer sur différents sujets. N'oublions pas que la lecture est fondamentale pour l'accès à la connaissance. La bibliothèque est également ouverte à tous nos administrés.

Sur l'aspect de la communication, notre système d'information « Panneau Pocket » qui permet d'informer tous les villageois en temps réel est aujourd'hui très utilisé. Un grand merci à notre secrétaire qui fait preuve d'une grande réactivité pour le tenir à jour. Pour celles et ceux qui n'ont pas d'internet, nous assurons grâce à notre agent technique un boitage qui permet de maintenir l'information.

Notre présence dans les conseils d'école permet de prendre en compte toutes les sollicitations à la fois de l'équipe pédagogique ainsi que celles des parents d'élèves élus pour le bien de nos enfants.

Notre village a la chance d'avoir un accueil de loisirs « les Canailloux » qui offrent aux parents un service extrascolaire non négligeable. Ecole et accueil de loisirs rendent notre village à la fois attractif et vivant.

Comme vous le savez, nous sommes intégrés à la Communauté d'Agglomération Seine Eure. Nous bénéficions ainsi de fonds de concours qui financent nos travaux d'investissement à hauteur de 50% du montant brut du reste à charge.

Grâce à ces financements, nous pouvons moderniser et embellir notre village. Les excellentes relations avec la CA Seine Eure permettent également la mise en place d'aménagements de voirie, leur sécurisation ainsi que l'évolution de la mobilité avec notamment les abris bus.

Notre salle des fêtes qui sera amenée à être rénovée dans les années à venir permettra aux Bérengétoises et Bérengétois d'organiser de moments festifs et pouvoir se retrouver en famille.

L'associatif est le moteur d'une dynamique collective et permet de nous rassembler pour partager une passion commune. Nous avons la chance d'avoir dans notre village un grand nombre d'associations (Dynamic Bérengétoise, Gym du plateau de Madrie Seine, les Marches Bérengétoises, les Cabotins, Comité des Fêtes) qui permettent à nos villageois de se livrer à leurs activités favorites.

Je n'oublie pas l'UNC qui garantit la mémoire de ceux qui ont défendu notre territoire et qui nous ont quittés.

Une pensée très forte à tous nos séniors qui doivent savoir que nous sommes présents pour les aider au quotidien. D'ailleurs, un nouveau livret d'annuaire d'aide aux aidants est disponible en Mairie. Il regroupe tous les numéros de téléphone utiles pour votre quotidien.

Notre nouveau Comité des fêtes a su dynamiser notre village en proposant un grand nombre de manifestations reconnues par nos administrés.

Notre village est également vivant par la présence de nombreux artisans et de nombreuses entreprises qui constituent un tissu économique vivant et indispensable.

Notre gestion financière sous pilotage nous permet d'assurer le fonctionnement de notre commune ainsi que la réalisation d'investissement qui permettent un mieux vivre dans notre village

Je conclus cet éditorial pour vous dire combien je suis fier d'être le Maire de ce village où il fait bon vivre.

Jean-Claude Duplouis, Maire de la commune



Équipe Municipale

Brun Chantal, Maire-Adjointe

De Witski Jean-Pierre, 2^e Adjoint

Contant Reynald, Delisle Pierre-Patrick,

Dautry Annick, Gostoli Christian,

Hennequez Agnès, Lambour Christophe,

Leboucher Ariane, Migeotte Sophie,

Palisse Bruno, Rizzotti Bernadette,

Sylvestre Nadège, Théroude Bertrand.

ÉTAT - CIVIL

AVIS DE NAISSANCE :

Le Conseil Municipal présente leurs sincères félicitations aux parents et souhaite la bienvenue aux nouveaux né(e)s.



- FERHATEN Aghilès né le 14 février 2023
- POULAIN Norah née le 14 avril 2023
- BENTO Eléna née le 26 avril 2023
- MARTINET Logan né le 19 juillet 2023
- LEPELLETIER Amalia née le 17 septembre 2023
- ESPARON Eliott né le 21 novembre 2023

+ 4 naissances dont les parents n'ont pas souhaité se faire connaître


DÉCÈS

Le Conseil Municipal présente leurs condoléances aux familles dans la peine :

- Madame DEWAELE Elisabeth décédée le 12 mars 2023 à l'âge de 71 ans
- Madame DUBOIS Odette décédée le 30 mars 2023 à l'âge de 95 ans
- Madame COCHAIN Annick décédée le 4 septembre 2023 à l'âge de 74 ans

MARIAGES

Monsieur le Maire et/ou ses adjoints ont eu l'honneur de célébrer le mariage de :

- Monsieur DENIS Romain et Madame  DE LOURTIUX Mathilde le 25 février 2023
- Monsieur AUBÉ Florian et Madame MENU Mathilde le 13 mai 2023
- Monsieur THIERRY Jimmy et Madame COUREUX Sylvérina le 1^{er} juillet 2023



Célébration du mariage de Madame COUREUX Sylvérina & Monsieur THIERRY Jimmy

Vous souhaitez vous marier ? n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie

Tous nos vœux de bonheurs aux jeunes mariés.

P.A.C.S.

20.01.2023 : LEJEUNE Manon & CARETTE Peter

14.02.2023 : COURTEUX-FOUZARI Léa & BACHELET Jérémy

21.04.2023 : VASSEUR Julie & CLAYER Guillaume

23.05.2023 : PIQUOT Marie-Pierre & PARQUIN Laurent

30.05.2023 : DION Elyse & PÉCOURT Nathan

06.06.2023 : LE MOUËL Maréva & BRÉANT Nicolas



Célébration du PACS de Madame LE MOUËL Maréva & Monsieur BRÉANT Nicolas



Célébration du PACS de Madame DION Elyse et Monsieur PÉCOURT Nathan



Suivez l'actualité et les alertes
de la Commune avec
l'application Gratuite
PanneauPocket

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

EXPLORE IT ON
AppGallery



[PANNEAU POCKET]

PanneauPocket au service des habitants de la commune de FONTAINE BELLENGER

La mairie de Fontaine Bellenger s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'information et d'alerte dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de Fontaine Bellenger diffusera sur l'application des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, événements de la vie quotidienne et manifestations ... les administrés resteront connectés à l'actualité de leur territoire, depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Noce d'Or

FONTAINE-BELLENGER

NOCES D'OR. 50 ans d'amour et de complicité pour Micheline et Christian

C'est avec une émotion palpable que Christian Hédouin, 74 ans, et Micheline Viron, 71 ans ont célébré leurs cinquante ans de mariage lors d'une belle cérémonie présidée par Jean-Claude Duplouis, maire de la commune, samedi 25 novembre. Entourés de leur famille et de leurs amis de longue date, rencontrés au fil des années au camping de Dives-sur-Mer (Calvados), le couple a partagé cette occasion exceptionnelle avec ceux qui sont les témoins de leur amour.

Un amour né sur la piste de danse

Cinquante ans, c'est le témoignage d'une vie riche en expériences, mêlant joies et épreuves. L'histoire d'amour a débuté sur la piste de danse lors d'un bal de l'époque, comme il n'en existe plus beaucoup. Depuis ce jour mémorable, le couple n'a jamais cessé de s'aimer. Un mariage a suivi, scellant leur engagement mutuel pour la vie.

Trois enfants, Frank, Nicolas et Amandine, sont nés de cette union, apportant encore plus de bonheur au foyer. Ces trois enfants ont à leur tour donné naissance à quatre petits-enfants, élargissant la famille et créant un cercle chaleureux de génération en génération.

Six mois de bonheur par an au camping

La retraite a ouvert un nou-



Une émouvante cérémonie à la mairie pour célébrer les 50 ans d'amour du couple.

veau chapitre dans la vie de Christian et Micheline. Entre les six mois passés dans leur mobile home de Dives-sur-Mer en compagnie d'amis, le couple savoure chaque instant. « C'est un véritable bonheur d'y être ».

Ces noces d'or sont l'occasion de revenir sur une vie bien remplie, marquée par des souvenirs précieux sans oublier son lot d'épreuves : « Même en tant que bons vivants, notre parcours n'a pas toujours été aisé sur le plan matériel, surtout à nos débuts en tant que jeunes mariés, jonglant avec nos modestes salaires », se souvient Micheline.

Christian a consacré une grande partie de sa vie professionnelle en tant que cariste puis

tricotier chez Bata chaussures à Vernon. Micheline, de son côté, a été couturière-tapissière à Louviers tout en prenant soin avec dévouement et amour de leurs trois enfants.

Les clés d'un amour durable

L'amour qui unit Christian et Micheline est palpable, et ils ont tenu à partager ce moment avec ceux qui ont traversé les différentes étapes de leur vie à leurs côtés. Christian, évoquant les qualités qui le séduisent chez son épouse, partage avec tendresse : « Elle est le pilier de mon bonheur depuis tellement d'années je ne lui vois que des qualités. » De son côté, Micheline confie : « Notre amour n'a

jamais faibli. Nous avons toujours cultivé la transparence dans notre relation, partageant chaque étape de la vie main dans la main. Le plaisir de célébrer la vie en famille et entre amis reste l'une de nos plus grandes joies. »

La soirée qui a suivi la cérémonie a été empreinte de rires contagieux, de partage de souvenirs avec les 70 convives présents, et de moments d'émotion. Cela a confirmé que pour ce couple, l'amour de la fête persiste tant qu'il est partagé avec les êtres chers.

Félicitations à Micheline et Christian pour ces cinquante années d'amour, de complicité et de bonheur partagé.

Extrait du discours de Monsieur le Maire :

« Nous accueillons ce samedi 25 novembre 2023 en Mairie de Fontaine Bellenger, Monsieur et Madame HEDOUIN pour célébrer tous ensemble, famille, amis, un rare événement, leur remariage à l'occasion de leurs noces d'or. En effet, ils se sont mariés le 24 novembre 1973, à la Mairie de la Ville de Louviers. A un jour près, 50 ans se sont écoulés, 50 ans de vie commune, 50 ans de joie, 50 ans d'épreuves aussi.

50 ans, 3 enfants et 4 petites filles plus tard, vous allez pouvoir danser avec eux ce soir pour célébrer leur amour !

Rappelons-le, cet anniversaire célèbre la bagatelle de 50 années de mariage. Cette longévité de votre vie de couple force le respect en ce qu'il témoigne d'un compromis permanent en plus d'un amour très fort. Vous avez également surmonté un autre obstacle de taille, celui de la routine, qui, parfois peut-être fatale à un couple.

A ce titre, vous êtes un exemple pour nous tous, ici présents. En ces temps difficiles où les fondements de notre société sont régulièrement mis à mal, la famille reste un pilier, une valeur refuge dans laquelle chacun devrait pouvoir investir et s'investir.

50 ans ... 50 ans... ce n'est pas rien, et ce n'est pas pour rien que l'on fête vos noces d'or. Christian et Micheline...très heureux donc de votre passé, de votre présent et confiant dans l'avenir, vous êtes. Nous allons donc, 50 après, vous remarier ».

Monsieur le Maire, au nom de l'équipe Municipale, a remis un beau bouquet de fleurs et le livre emblématique du village. Nous leurs renouvelons nos sincères félicitations !



SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

A l'heure du bouclage du bulletin municipal, les chiffres ne sont pas arrêtés.

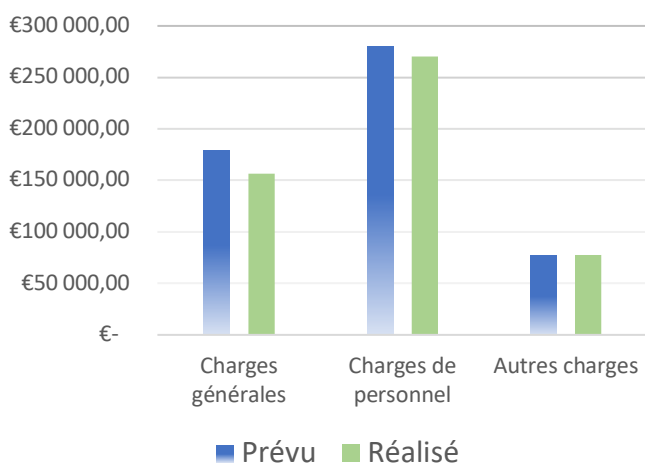
Finances : A la recherche de l'équilibre budgétaire

Avec la baisse régulière des dotations de l'état, l'inflation qui impacte la hausse des prix, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à atteindre.

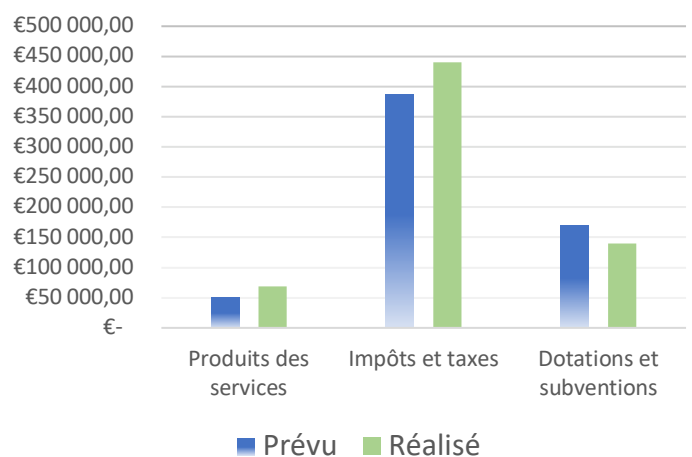
Notre relation privilégiée avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure, nous permet de bénéficier de fonds de concours qui permettent de financer nos investissements à hauteur de 50% de leur montant hors taxe.

Une promesse de campagne tenue avec aucune hausse des taux d'imposition sur la taxe foncière.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



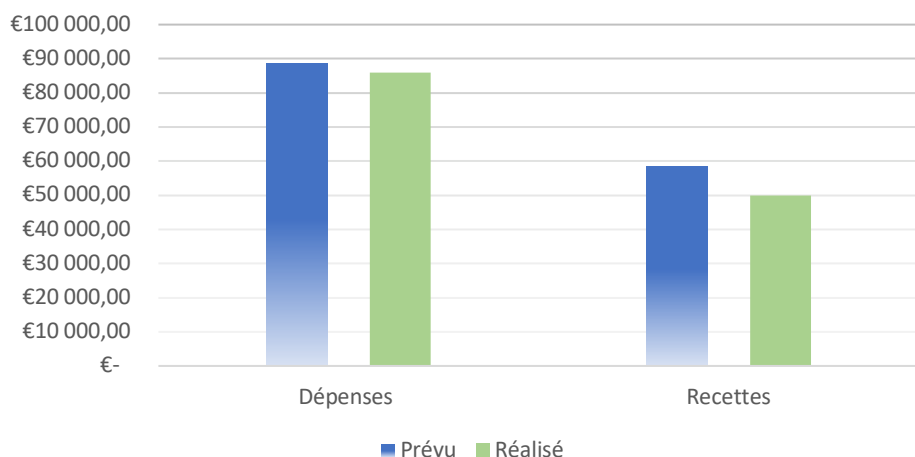
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les charges générales (électricité, gaz, eau, entretien ...) sont maîtrisées.
 Les charges de personnel sont stabilisées. A noter que la partie ménage est désormais transférée à la société LCNET.
 Les autres charges représentent les indemnités des élus ainsi que la contribution pour le SDIS.

Les produits et services représentent les recettes liées aux concessions du cimetière ainsi que les produits liés à la cantine et la garderie.
 Les impôts et taxes regroupent principalement la taxe foncière, la Dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation qui a été intégré dans cette thématique.
 Dotations et subventions qui recouvrent principalement la DGF, la DSR, la DNP

INVESTISSEMENTS



Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Il doit obligatoirement être en concordance avec le Compte de Gestion, qui lui, est établi par le Centre des Finances Publiques des Andelys.

Sous réserve de la clôture des comptes, on constate que sur la partie dépenses, la commune a investi sur la rénovation des bâtiments communaux (mairie), l'aménagement pour la sécurisation des habitations en cas d'incendie et ce par la pose de 3 hydrants, réhabilitation de la salle des fêtes par la pose d'un plancher dans la cuisine ainsi qu'une fosse toutes eaux pour l'assainissement.

Sur la partie recette, il s'agit des subventions perçues par l'état (DETR / DSIL), fonds de concours de la CA Seine Eure et le conseil départemental.

Avec la baisse régulière des dotations de l'Etat, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à atteindre.



Le montant de votre taxe foncière est défini chaque année par le Conseil Municipal. De 2022 à 2023, le taux à Fontaine Bellenger n'a pas évolué. Il est resté fixe à 46.03 %.

Le montant de la taxe foncière est calculé en multipliant la base imposable du bien par les taux d'imposition applicables.

En 2023, plus aucun ménage n'est redevable de la taxe d'habitation sur sa résidence principale ; elle a été intégralement supprimée pour tous les particuliers.

Pour les collectivités, sa suppression a été intégralement compensée par l'Etat.

INVESTISSEMENTS SUR L'ANNÉE



Installation d'une fosse toutes eaux



Pose d'un chauffe-eau 150 L
« cuisine » salle polyvalente



Réfection de la cour de l'école



Pose de 3 bornes à incendie (deux dans la Rue des Forrières, et une Carrefour Chemin des Cabots/Place Etienne Lemeilleur)

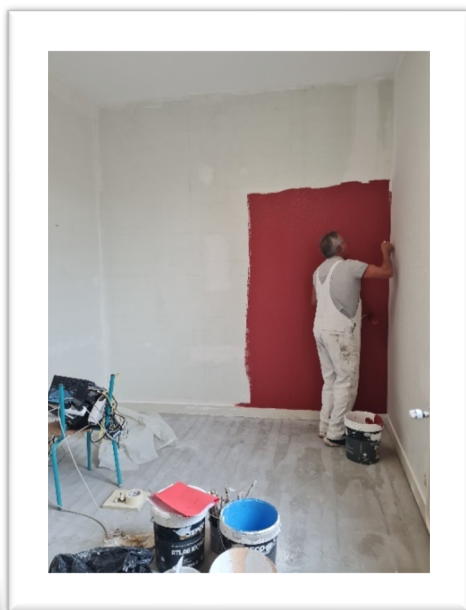
Changement de destination de l'abribus de Gournay + confection dalle pour la pose du container à verres



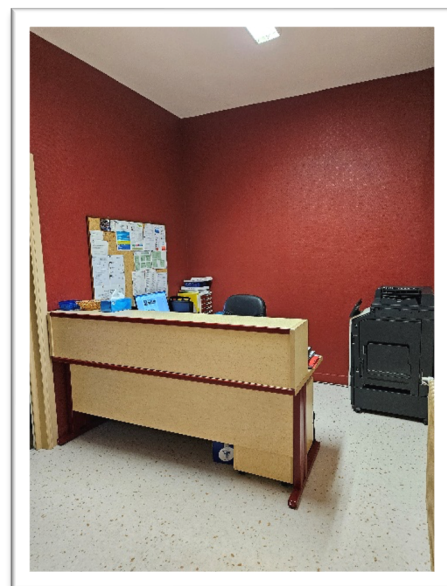
Rénovation rez de chaussée Mairie



Bureau accueil secrétariat - AVANT



Bureau accueil secrétariat - PENDANT



Bureau accueil secrétariat – APRÈS

Réfection de la salle du Conseil Municipal (peinture murs) & Enlèvement de la poutre remplacée par un IPE

Salle du Conseil Municipal - AVANT



Salle du Conseil Municipal - APRÈS



URBANISME

Déclarer sa clôture !

En 2023, ce sont 27 certificats d'urbanisme, 21 déclarations préalable, 9 permis de construire et 15 déclarations d'intention d'aliéner qui ont été instruits au secrétariat de la Mairie.

Une réunion publique s'est tenue le vendredi 6 octobre 2023 dans la salle des fêtes de la commune, animée par Monsieur Bernard Leroy, Maire du Vaudreuil et Président de l'Agglomération Seine Eure, Monsieur François Charlier, Maire de Martot et Vice-Président de l'Aménagement du territoire à l'Agglo, et Monsieur Florian Durel, Responsable du Pôle Planification.



Suite à l'approbation de la modification n°2 du PLUiH et du PLUi valant SCoT lors du Conseil communautaire du mois de juin 2023, une nouvelle réglementation sur les clôtures est désormais applicable. Celle-ci dépend de plusieurs secteurs (urbain, intermédiaire, champêtre) présents sur la carte de zonage de la commune. Les règles applicables à chaque secteur sont consultables dans le règlement écrit du PLUi.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces nouvelles règles, le Pôle planification, en lien avec le CAUE de l'Eure et la Direction de la communication de l'Agglomération, a produit plusieurs supports pédagogiques.

Le Guide pratique sur les clôtures permet d'expliquer la philosophie générale de ces nouvelles règles et de présenter l'esprit dans lequel elles ont été pensées. Il comporte des illustrations et donne également des recommandations sur les typologies de clôtures (https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2023/08/AggloSeineEure_Modification-2-PLUiH-Guide-regles-clotures.pdf)

Le flyer permet de donner des informations générales sur les démarches à effectuer en cas de modification ou d'édification d'une clôture (https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2023/08/AggloSeineEure_Modification-2-PLUiH-Flyer-dossier-urbanisme-clotures.pdf)

Les fiches thématiques par secteur : ces fiches permettent de présenter les règles applicables par secteur (urbain, intermédiaire, champêtre) ainsi que des illustrations et des recommandations (https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2023/08/AggloSeineEure_Modification-2-PLUiH-Regles-clotures-secteur-urbain.pdf / https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2023/08/AggloSeineEure_Modification-2-PLUiH-Regles-clotures-secteur-intermediaire.pdf / https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2023/08/AggloSeineEure_Modification-2-PLUiH-Regles-clotures-secteur-champetre.pdf)

Afin de vous accompagner dans cette démarche, des exemplaires de chaque fiche thématique et du flyer sont disponibles en Mairie.

Les bonnes clôtures font de bons voisins



VOUS SOUHAITEZ MODIFIER VOTRE CLÔTURE OU EN ÉDIFIER UNE NOUVELLE ?

Vous devez tout d'abord **obtenir une autorisation d'urbanisme** en déposant une demande auprès de votre mairie.

Votre **demande doit comprendre** :

- le formulaire Cerfa n°13703*10 sur www.service-public.fr
- un plan de situation du projet
- une photo de l'état actuel
- le descriptif du projet



La clôture est définie comme « **tout ouvrage dont la finalité consiste à fermer l'accès à tout ou partie d'une propriété**. Elle peut être maçonnée ou végétalisée (avec ou sans grillage). Elle peut être édiflée sur les limites donnant sur les voies publiques ou privées, sur les emprises publiques, et sur les limites séparatives (entre chez deux voisins ou donnant sur un espace naturel ou agricole). »

La clôture est un élément architectural et paysager courant de notre environnement quotidien. Elle participe à la composition du **paysage** urbain, qui est un **bien commun**. Elle joue un rôle essentiel pour l'environnement (notamment sur la **biodiversité**, la **gestion de l'eau** et la création d'**îlots de fraîcheur**).

Votre projet doit donc **respecter les règles d'urbanisme** qui s'imposent à tous. Les documents de planification intercommunaux et communaux de l'Agglo Seine-Eure réglementent les clôtures.

Les règles applicables à votre projet dépendent de la zone dans laquelle votre parcelle est classée. Il existe **3 secteurs** distincts :

→ LE SECTEUR « CHAMPÊTRE »

Il se caractérise par la prédominance du végétal et l'authenticité des matériaux. Il s'agit soit de villages, hameaux ou de secteurs de transition entre les villes et le milieu rural.

→ LE SECTEUR « INTERMÉDIAIRE »

Il se caractérise par des espaces bâtis à dominante résidentielle, où le végétal et la perception des jardins sont prédominants. Dans ce secteur, une cohérence paysagère est recherchée.

→ LE SECTEUR « URBAIN »

Il se caractérise par une structuration du bâti autour de l'espace public, avec l'implantation d'éléments maçonnés (façades, murs) sur rue.

Palissades en métal



Haie taillée pluri spécifique



Bâches tendues



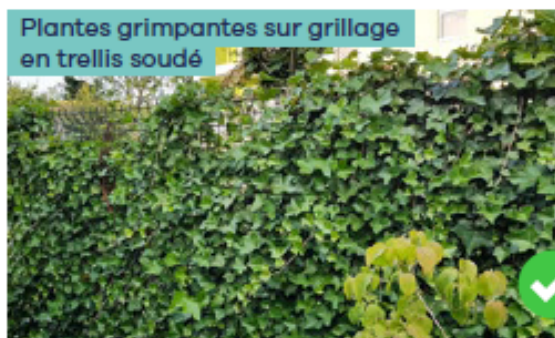
Mur traditionnel



Lames occultantes



Plantes grimpantes sur grillage en treillis soudé



→ COMMENT IDENTIFIER LA ZONE OÙ SE SITUE MA PARCELLE ?

Afin de repérer dans quelle zone se situe votre parcelle, consultez les **annexes du règlement écrit du PLU ou PLUI applicable sur votre commune**. Une ou plusieurs cartes par communes ont été élaborées pour déterminer ces secteurs.

Ces documents sont consultables sur www.agglo-seine-eure.fr

Vous y retrouverez également un **guide dédié aux règles d'édification des clôtures**, qu'elles soient végétalisées et maçonnées.

Pour plus de détails sur la constitution du dossier, veuillez vous rapprocher :

- De votre mairie
- Du service instructeur de l'Agglo Seine-Eure :
urbanisme@seine-eure.com
02 32 50 89 55 | 02 32 63 63 17

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Déchets et ordures ménagères :

- Situation de poubelles non ramassées :
Contacter les services de l'Agglomération Seine Eure : proprete.urbaine@seine-eure.com - 02.76.46.03.63

Un nouveau Comité des Fêtes :

- Madame Labarre Mélanie a repris la Présidence du Comité des Fêtes de la commune depuis février 2023. Pour la contacter : comitedesfetesfb@gmail.com - 06.03.23.84.92

Ateliers informatiques :

- Afin de réduire l'inclusion numérique dans notre village, nous avons sollicité les compétences de l'Agglomération Seine Eure pour initier des personnes volontaires, à l'informatique. Le premier atelier s'est déroulé le 19 octobre 2023.
Monsieur Le Huidoux, référent informatique, à dans un premier temps, pris en compte les attentes de chacun et ce, pour préparer les ateliers suivants qui s'échelonne tous les 15 jours jusqu'à mi-mars 2024. S'en est suivi une présentation de la structure d'un ordinateur et son environnement afin de démystifier la technologie.

Le recensement militaire :

- A 16 ans, votre enfant doit venir en Mairie pour se faire recenser.

La Mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour tout examen et concours publics avant l'âge de 25 ans.
Cette attestation est unique, en cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement auprès du centre de service national.

Inscription sur les listes électorales :

- Vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales ? Vous êtes nouveaux sur la commune ? Vous pouvez vous inscrire directement en ligne sur : www.service-public.fr
- Vous avez eu 18 ans ? Si vous avez été recensé à la Mairie de Fontaine Bellenger, vous serez inscrit d'office, et recevrez une carte d'électeur aux prochaines élections du 9 juin 2024 (élections européennes).

Noël des « anciens » :

- En décembre, la Mairie offre un plateau repas de Noël à toutes les personnes d'au moins 70 ans.

Deux outils de la DGCCRF au service des consommateurs

- La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a mis en place deux services pour répondre aux questions des consommateurs et leur permettre de signaler des problèmes de consommation de différentes natures (achat en magasin, sur internet, travaux, téléphonie...).

SignalConso permet aux consommateurs de signaler aux professionnels et aux services de la DGCCRF leurs litiges en matière de consommation sur une plateforme de signalements en ligne.



En quelques clics, l'utilisateur peut faire remonter un problème rencontré lors d'un achat ou d'un contrat : retard de livraison, difficulté à se faire rembourser, fausses promotions, refus de garantie, clauses abusives, prix non affiché, etc.

Les professionnels peuvent utiliser SignalConso pour gérer directement un problème avec des clients mécontents et limiter les avis négatifs sur internet.

Aides pour réduire ses déchets :

- Depuis, le 1er janvier 2023, l'Agglo Seine Eure a augmenté le montant des aides pour réduire ses déchets.

Voici les différentes subventions en cours :

- ✓ Achat d'un composteur remboursé à 100% dans la limite de 150 €
- ✓ Achat d'un broyeur de végétaux remboursé à 50% du prix d'achat dans la limite de 150 €
- ✓ Location d'un broyeur de végétaux remboursé à 70% du prix de la location dans la limite d'une journée
- ✓ Achat de couches lavables remboursées à 50% dans la limite de 250 €

Comment en bénéficier ? Il vous suffit d'être habitant d'une des communes de l'Agglo Seine Eure 😊

Vous pouvez faire la demande directement en ligne [↓](#) ou par courrier (Seine Eure Agglomération - 1 Place Ernest Thorel 27400 Louviers), en joignant un justificatif de domicile, une facture nominative et un RIB.
<https://www.agglo-seine-eure.fr/trions-reduisons-dechets/aides-reduire-dechets/>

Collectes des déchets : ce qui change au 1^{er} janvier 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets ménagers évolue en Seine-Eure. La volonté d'aller encore plus loin dans la valorisation des déchets, levier essentiel de la transition écologique, et l'évolution de la réglementation nationale, transforment certaines pratiques pour les habitants de la commune.

Le tri des biodéchets, déchets de cuisine et de table

A compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent proposer des solutions de tri à la source des biodéchets aux habitants, pour se mettre en conformité avec la loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire). L'Agglo Seine-Eure renforce donc les **solutions de tri des biodéchets** (voir encadré plus bas) avec la mise en place de compostage individuel et partagé. Le compostage permet une valorisation organique, c'est-à-dire une décomposition naturelle des déchets, sans intervention humaine, ni produit, ni processus industriel.

La part des déchets alimentaires à valoriser sur le territoire est estimée à 22 % du poids total des ordures ménagères (OM). Cela représente 50 kg par habitant et par an sur le territoire.

A cette part de déchets alimentaires, peut être ajoutée la part de gaspillage alimentaire (denrées alimentaires qui sont jetées alors qu'elles sont consommables) généré sur le territoire, à savoir 6 % du poids total des OM, soit 12 kg par habitant et par an.

Sur le territoire Seine-Eure, les **biodéchets représentent donc 62 kg par habitant et par an**, soit près de 28 % (en moyenne) du contenu du bac noir.

Plusieurs solutions proposées par l'Agglo pour trier les biodéchets :

• Le compostage (en maison comme en appartement)

Pour les habitants : pour l'achat d'un bac à compost, d'un lombricomposteur ou du bokashi, l'Agglo verse une aide correspondant à 100 % du prix d'achat, plafonnée à 150 €.

Pour les associations : l'Agglo finance l'aire de compostage partagé et les bio-seaux à hauteur de 800 €. Pour l'achat d'un poulailler collectif, la subvention est plafonnée à 2 500 €. L'achat des poules reste à la charge de l'association.

Pour les professionnels (restaurants, ou autres structures qui produisent moins de 5 tonnes de biodéchets par an) : l'aide pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur est de 100 % du prix d'achat, plafonné à 100 €. + d'infos : alexandra.duval@seine-eure.com

• **Les poules.** L'Agglo offre deux poules aux habitants de l'Agglo qui ne possèdent pas encore de poulailler. guillaume.bertin@seine-eure.com.

• **L'aire de compostage partagée** : des aires de compostage partagé vont être implantées progressivement dans un maximum de communes du territoire (sur le domaine public), pour permettre au plus grand nombre de composter ses déchets alimentaires. Ces implantations seront validées au cas par cas avec les maires.

Le bac noir collecté une semaine sur deux

À compter du 1^{er} janvier 2024, la collecte des ordures ménagères s'effectue **une fois toutes les deux semaines dans la commune.** Ne sont pas concernés : le restaurant scolaire et la salle des fêtes.

C'est grâce aux efforts de tri de toute la population que le volume du bac noir ne cesse de diminuer depuis des années et continuera de se faire.

Après avoir été vidée de ses emballages, la poubelle de cuisine (et donc le bac noir) sera vidée de ses biodéchets ; il n'y a donc plus de raison de la collecter aussi souvent.

Le nouveau calendrier de collecte reprend toutes les infos.

Tous les déchets (ordures ménagères, tri et déchets végétaux) sont désormais collectés le même jour dans la commune : Le lundi.

Cette mesure a pour objectif de limiter le temps de présence des bacs sur les trottoirs.

Pour rappel, les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés une fois vidés, pour éviter d'encombrer l'espace public.

Les papiers se jettent avec les emballages

Désormais, les papiers doivent être jetés avec les emballages, **dans le bac jaune.** Les bornes d'apport volontaire dédiées aux papiers, jusqu'alors installées à côté de celles pour les emballages en verre vide, vont progressivement disparaître. Certaines seront maintenues et transformées en **borne jaune pour le tri des emballages (plastique, métal, carton) ET des papiers**, lorsque le bac jaune ne suffit pas.

De nouveaux horaires d'ouverture pour les déchèteries

Les 8 déchèteries de l'Agglo voient leurs horaires d'ouverture au public modifiés à partir du 1^{er} janvier (voir page suivante).

Pour tout savoir sur les changements de collectes, RDV sur www.agglo-seine-eure.fr.

Toutes les réponses à vos questions sur la FAQ, en ligne : <https://www.agglo-seine-eure.fr/faq-vrai-faux-dechets/>



Nouveaux horaires au 1^{er} janvier 2024

Déchèteries du territoire Seine-Eure

	ALIZAY Zi du Clos Pré		PONT-DE-L'ARCHE Voie de la Procession	
LUNDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	FERMÉE	
MARDI	FERMÉE		9h - 12h15	FERMÉE
MERCREDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h
JEUDI	FERMÉE	13h30 - 17h	9h - 12h15	FERMÉE
VENDREDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h
SAMEDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h

	VAL-DE-REUIL Voie des Coutures		LA HAYE-MALHERBE Voie de la Ravine	
LUNDI	FERMÉE		FERMÉE	
MARDI	FERMÉE	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
MERCREDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h
JEUDI	FERMÉE	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
VENDREDI	FERMÉE	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
SAMEDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h

	LOUVIERS Voie du Patriote de l'Eure		VIRONVAY Allée des Frênes	
LUNDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	FERMÉE	
MARDI	FERMÉE	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
MERCREDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h
JEUDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
VENDREDI	FERMÉE	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
SAMEDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h

	LE VAL D'HAZEY Rue de l'Etang		CLEF VALLÉE D'EURE Rue du Chemin Vert	
LUNDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
MARDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	FERMÉE	
MERCREDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h
JEUDI	FERMÉE	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
VENDREDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	FERMÉE	13h30 - 17h
SAMEDI	9h - 12h15	13h30 - 17h	9h - 12h15	13h30 - 17h

+ d'informations : agglo-seine-eure.fr

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

CARTE D'IDENTITE et/ou PASSEPORT MINEUR

Démarches à suivre pour demander ou renouveler sa carte d'identité et/ou passeport à la Mairie de Gaillon

1^{ère} étape : Faire une **pré-demande** sur le site <https://ants.gouv.fr> Sélectionner : Carte nationale d'identité ou Passeport ou Carte nationale d'identité **et** Passeport

2^{ème} étape : Prendre **rendez-vous** sur le site de la ville : www.gaillon.fr rubrique Mes démarches

Se présenter le jour du rendez-vous avec la pré-demande imprimée (ou son n°) et les documents suivants (selon votre situation):

- 2 photos d'identité de moins de 6 mois
- **Justificatif de domicile des parents de moins d'1 an** :
Facture (téléphone, eau, électricité, gaz) assurance habitation / taxe d'habitation / avis d'imposition sur les revenus / quittance de loyer)
N'est pas un justificatif de domicile : taxe foncière, attestation d'abonnement, attestation de contrat
- **Copie de la carte d'identité du représentant légal accompagnant le mineur, présence du mineur obligatoire**
- **La carte nationale d'identité et/ou passeport** :
 - * Si on peut la/le présenter : original + copie
 - * Si on ne peut pas la/le présenter : déclaration de perte (internet ou mairie) ou déclaration de vol à la gendarmerie
- **Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois** (uniquement si la mairie de naissance n'est pas dématérialisée)
- **Timbre fiscal** :
 - 25€ pour la carte nationale d'identité perdue ou volée
 - 17€ pour le passeport si le mineur à moins de 15 ans
 - 42€ pour le passeport si le mineur à 15 ans ou plusEn ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou au buraliste

Parents divorcés ou séparés

- **Garde simple** :
En cas de **jugement** : Fournir le jugement
En cas **d'absence de jugement** :
 - Autorisation du deuxième parent
 - Copie de sa carte nationale d'identité
- **Garde alternée** :
 - Justificatif de domicile du deuxième parent
 - Copie de sa carte nationale d'identité
 - Annexe 8

Bon à savoir : Les délais de certaines communes, peuvent parfois être longs !

En cas d'urgence, n'hésitez pas à faire un peu plus de route et aller jusqu'à la Mairie de Frenelles en Vexin (Boisemont), qui a des créneaux plus rapides !

CARTE D'IDENTITE et/ou PASSEPORT MAJEUR

Démarches à suivre pour demander ou renouveler sa carte d'identité et/ou passeport à la Mairie de Gaillon

1^{ère} étape : Faire une **pré-demande** sur le site <https://ants.gouv.fr> Sélectionner : Carte nationale d'identité ou Passeport ou Carte nationale d'identité et Passeport

2^{ème} étape : Prendre **rendez-vous** sur le site de la ville : www.gaillon.fr **rubrique** Mes démarches

Se présenter le jour du rendez-vous avec la pré-demande imprimée (ou son n°) et les documents suivants (selon votre situation):

2 photos d'identité de moins de 6 mois

Justificatif de domicile de moins d'1 an :

* Justificatif à votre nom (ou conjoint) : Facture (téléphone, eau, électricité, gaz) assurance habitation / taxe d'habitation / avis d'imposition sur les revenus / quittance de loyer)

* Aucun justificatif à votre nom : Photocopie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant - Attestation de l'hébergeant - Justificatif de domicile de l'hébergeant

N'est pas un justificatif de domicile : taxe foncière, attestation d'abonnement, attestation de contrat

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (uniquement si la mairie de naissance n'est pas dématérialisée)

La carte nationale d'identité et/ou passeport :

* Si on peut la/le présenter : original + copie

* Si on ne peut pas la/le présenter : déclaration de perte (internet ou mairie) ou déclaration de vol à la gendarmerie

Timbre fiscal :

- 25€ pour la carte nationale d'identité perdue ou volée

- 86€ pour le passeport

En ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou au buraliste

Pour la personne sous curatelle ou tutelle, fournir le jugement :

(Tutelle : courrier du tuteur indiquant qu'il est informé de la demande de titre d'identité + copie de la carte d'identité du tuteur)

Prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité établie après 2014 : Vous pouvez la renouveler avant ce délai si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

• Si vous étiez **mineur au jour de la délivrance** de la carte nationale d'identité

• Si vous vous êtes **marié** : - fournir l'acte de **mariage**

• Si vous avez **divorcé** : - fournir un acte de **mariage avec la mention du divorce**

• Si vous êtes **veuve** : - fournir l'acte de **décès du conjoint**

• S'il y a un **changement d'état civil** (Erreur, changement de nom...) : - fournir un **acte de naissance**

• Si vous devez **voyager** dans l'U.E. (Et que vous n'avez **pas de passeport**) : - fournir un **justificatif du voyage** (réservation hôtel, réservation billet de vol...)

Si la mairie de naissance est dématérialisée ne pas fournir l'acte papier

Départ à la retraite !

Départ à la retraite de Madame FARDEAU Fabienne

Alors que notre Président de la République annonçait officiellement le prolongement du départ à la retraite, Madame Fardeau Fabienne, agent d'entretien des écoles, et service à la cantine, « bénéficiait » de sa retraite.

Vendredi 12 mai 2023, dernier jour travaillé pour notre agent qui a toujours fait preuve de professionnalisme durant ses 30 ans de services à la collectivité.

Lors de son pot de départ, Monsieur le Maire disait : « ... Fabienne, tu es arrivée en 1996 dans la commune de Fontaine Bellenger en remplacement de madame Drouet. Au cours de toutes ces années, tu as connu plusieurs Maires en commençant par Madame Laroche, Monsieur Chauvière et enfin moi-même.

Ton professionnalisme a toujours été reconnu par les administrés, les élus ainsi que le corps enseignant.

Fabienne, tu as toujours su t'adapter et faire face aux exigences notamment de Madame Laroche où j'ai appris que tu devais faire de la peinture pour le marquage au sol des primaires, le lessivage du sol au plafond des classes et enfin le cirage à 4 pattes du sol de l'église.

Tes compétences reconnues ont fait de toi une personne incontournable pour le village de Fontaine Bellenger.

Je ne peux oublier la douloureuse période COVID qui a révélé en toi une personne engagée et soucieuse d'assurer la continuité de service.

Les enfants du village que tu as vu grandir tout au long de ces années ne t'oublieront pas car tu as toujours été bienveillante à leur égard.

Au nom de toute l'équipe du Conseil municipal, je te souhaite de profiter de ta nouvelle vie où tu pourras faire ce qu'il te plait sans contraintes.

Très bonne retraite à toi Fabienne ».

Le discours s'est poursuivi avec un cocktail dinatoire dans une ambiance conviviale et chaleureuse autour de son mari, de ses collègues de travail et des élus de la commune.



Félicitations à Amandine



Le jeudi 23 novembre 2023, au Hub Expo à Louviers, a eu lieu la cérémonie des Trophées de l'apprentissage.

En présence de Monsieur le Président de l'Agglomération, Monsieur le Maire de Louviers, Monsieur le Maire de Val-de-Reuil, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie, Monsieur le Vice-Président en charge de l'action économique de l'Agglo Seine-Eure, Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, Madame la Présidente du CFAie de Val-de-Reuil, et Monsieur le Directeur Général du CFAie de Val-de-Reuil.

Madame Brun Chantal, Adjointe au Maire, était présente pour saluer le parcours d'Amandine.

« Jeune fille discrète, fur et à mesure des années dans son établissement.

Consciencieuse et permis de progresser tout

Amandine est très investie championne, elle a obtenu et du conseil de la vente en de 16/20. Ce titre lui a lors de la traditionnelle de Monsieur le Président



Amandine, a su se révéler au passées chez son employeur et

rigoureuse, cette attitude lui a au long de sa formation.

dans la vie du CFAie. Graine de le 4^e prix du Trophée des talents boulangerie avec une moyenne permis d'être invitée à l'Elysée galette des rois en compagnie Emmanuel Macron.

Forte de cette expérience et pleine d'assurance, Amandine se porte toujours volontaire pour participer et animer les diverses actions du pôle vente.

Tout cela en alliant des résultats plus que satisfaisants et une capacité à « tirer » son groupe vers le haut.

En résumé, la nymphe sortie de sa chrysalide est devenue un somptueux papillon ».

TRIBUNE DE L'OPPOSITION :

Tribune non fournie

8 mai 2023 :

La cérémonie a réuni une soixantaine d'habitants de la commune et les membres du Conseil Municipal.

La cérémonie a débuté par un dépôt de gerbe au Monument aux morts pour honorer la mémoire des soldats morts pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale. La mairie a ensuite organisé un verre de l'amitié dans la salle du Conseil municipal.

Cérémonie du 11 Novembre

FONTAINE-BELLENGER - AILLY

11-NOVEMBRE. En fanfare et sous les gouttes



Une trentaine de personnes se sont rassemblés devant la mairie de Fontaine-Bellenger pour les commémorations du 11 novembre.

En présence de conseillers Chantal Brun et de Jean-Pierre De Witski, les anciens combattants de l'UNC Fontaine-Bellenger / Ailly, accompagnés d'une trentaine de personnes se sont rassemblés devant la mairie de Fontaine-Bellenger pour les commémorations du 11 novembre. Sous la musique de la la fanfare d'Ailly, le cortège s'est dirigé devant le monument aux morts près de l'église. Au souvenir pour des soldats morts pour la France, des gerbes ont été déposées et 12 enfants de l'école primaire ont chanté la Marseillaise. Le discours ministériel et l'énoncé des morts a été prononcé et la

minute de silence observée.

Un peu plus tard, sous le même protocole, les anciens combattants de l'UNC et la fanfare d'Ailly ont poursuivi les commémorations à Ailly. Frédéric Allot, maire de la commune, a présidé la cérémonie devant une belle assistance près de 60 personnes, malgré les quelques gouttes qui tombèrent. Des gerbes ont été déposées et les enfants de l'école primaire ont chanté la Marseillaise.

A l'issue des cérémonies des deux communes, un vin d'honneur a été offert par les municipalités respectives.

Samedi 2 décembre 2023 : Noël des aînés

Le Samedi 2 décembre, 121 bérengeois de 70 ans et plus, ont bénéficié d'un plateau repas confectionné par Alain Courtonne, traiteur, et distribué par les élus.

Cette année, les personnes désireuses pouvaient venir le récupérer en Mairie ce même jour.

Au menu : *Cassolette de Saint Jacques et fruits de mer au Sauternes, cuisse de canard aux cèpes, gratin de pommes de terre et son bouquet de légumes, accompagné en dessert d'un opéra. Le menu était accompagné d'une bouteille de vin.*



Joyeuses Fêtes

Samedi 9 décembre 2023 : Noël des enfants



Ils étaient plus de 80 enfants réunis dans la salle des fêtes du village.

L'excitation a été à son comble lors de la venue du Père-Noël, qui avait annoncé sa présence à cette occasion, par le biais d'une lettre qui a été envoyée à tous les enfants de la commune, afin de saluer parents et familles bienveillantes, en ce mois festif de décembre, à quelques jours de la nuit de Noël !

Après avoir admirer la représentation théâtrale de la Compagnie des Cabotins, durant 45min, les enfants ont pu profiter d'un goûter et se sont vu repartir avec un sachet de chocolat distribué par le Père Noël.

Par cette occasion, nous remercions chaleureusement toute l'équipe de l'Association théâtrale.



Pour qu'il fasse bon vivre dans notre village...

J'entretiens les abords de ma propriété

Certes les services municipaux assurent l'essentiel de l'entretien des espaces publics. Propreté des rues, élagage, fauchage, curage des fossés.... Mais il revient également aux administrés propriétaires ou locataires l'entretien de la voie publique qui longe maisons et jardins (balayer, désherber, nettoyer trottoirs et caniveaux...). Le secrétariat de la Mairie est régulièrement sollicité pour des problèmes de voisinage, notamment pour :

- La présence de chardons
- Les bruits de voisinage
- La taille des haies
- Aboiements intempestifs

Les habitants sont tenus de respecter le voisinage en entretenant régulièrement leur propriété et ses abords.

De plus, il est fortement déconseillé de déposer des pierres en bordure de route ou en limite de propriété. En cas d'accident, votre responsabilité serait engagée.

Taille des haies

Les haies doivent être taillées régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les trottoirs et gêner le cheminement des passants.

Elagage des arbres

Les arbres et arbustes doivent être élagués et coupés à l'aplomb des limites des voies communales sur une hauteur de 5 mètres. Les tailles, tout comme les tontes, d'ailleurs ne doivent pas séjourner sur la voie publique ou y être jetés... et surtout pas chez le voisin !!! les déchetteries communautaires sont ouvertes à cet effet.

Enfin dans un autre domaine... Bien vivre chez soi !

C'est aussi et d'abord mieux vivre ensemble et appliquer quelques règles de bon sens !

Les travaux de jardinage et de bricolage par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que

les jours ouvrables de : 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 30

Les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00

Les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00

Merci de faire preuve de civisme face aux désagréments occasionnés envers votre voisinage !

TAILLE DES HAIES... OUI MAIS PAS EN PERIODE DE REPRODUCTION !

En période de nidification des oiseaux, il est fortement recommandé de ne pas tailler les haies du **16 mars au 15 août**.

En France, depuis les années 1950, 70% du linéaire de haies a disparu. Pourtant, les haies remplissent de nombreux rôles et sont très favorables à la biodiversité.

Le bocage constitue une réponse adaptée aux conséquences du changement climatique en ce qui concerne la préservation de la qualité de l'eau, l'atténuation des pics de chaleur, la préservation des sols, les risques liés au ruissellement, le stockage de carbone...

Les haies sont aussi de véritables havres de biodiversité en milieu agricole. Elles sont composées d'espèces végétales bien sûr, mais aussi de nombreuses espèces animales, qui sont d'autant plus nombreuses que les haies sont hautes, larges et reliées entre elles.

A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour les protéger pendant cette période, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit aux agriculteurs bénéficiaires des primes de tailler les haies du 16 mars au 15 août. Nous encourageons donc également les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 16 mars au 15 août pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.

De plus, de nombreuses espèces que l'on trouve dans la haie sont protégées. Outre la plupart des oiseaux, d'autres groupes d'espèces sont concernés, comme les mammifères (hérisson, écureuil, chauves-souris...), les amphibiens (grenouilles, tritons, crapauds...), les insectes (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune...).

Or, la perturbation intentionnelle, la destruction de spécimens d'espèces protégées, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent une infraction pénale et les peines encourues peuvent être conséquentes.



FRELONS ASIATIQUES

L'Agglo Seine Eure s'est mobilisée pour la lutte contre le frelon asiatique en 2023 en prenant en charge la destruction des nids à hauteur de 80 € maximum par intervention.

Cette opération a eu un fort succès et a permis de détruire plusieurs centaines de nids (primaires et secondaires) sur notre territoire.

L'opération s'est terminée le 1er octobre 2023. Elle est généralement renouvelée chaque année par l'Agglo.

Si vous voyez un nid de frelon :

- N'intervenez pas seul et ne restez pas à proximité du nid,
- Faites votre [demande d'intervention et de prise en charge](#) auprès de l'Agglo, en prenant soin d'y joindre photos et localisation du nid avec sa hauteur,
- Attendez le retour de la collectivité puis choisissez une entreprise agréée sur www.frelonasiatique27.fr. N'hésitez pas à demander **plusieurs devis**, afin de bénéficier du tarif le + avantageux.
- Si besoin, prenez contact avec le service rivières et milieux naturels de l'Agglo Seine-Eure : 02 32 50 89 52 – biodiversite@seine-eure.com

Chasse :

Systeme d'information sur les armes (SIA)

Le système d'information sur les armes (SIA) est une application accessible aux détenteurs d'armes chasseurs depuis le 8 février 2022 et aux personnes détenant une arme suite à un héritage depuis le 25 novembre 2022.

La création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acquérir ou céder une arme.

Le SIA sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes. Depuis septembre 2023, les tireurs sportifs et tireurs de ball-trap sont concernés.

L'État accompagne les usagers dans la création de comptes SIA.

Ainsi, la préfecture a mis en place des rendez-vous pour accompagner les détenteurs d'armes. Il suffit de se rendre sur le site de la préfecture (www.eure.gouv.fr), de cliquer dans "démarches", puis "prendre rendez-vous".

Afin de bénéficier d'un rendez-vous, les usagers doivent téléphoner à la fédération au 02 32 23 03 15.

Nouveau taxis sur notre commune !

Un taxi est à votre disposition ! Un emplacement lui a été attribué (Placette Rue Saint Quentin).





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FONTAINE BELLENGER

Voilà maintenant un peu plus de 20 ans, la commune s'est dotée d'une bibliothèque relais : en liaison avec la Médiathèque Départementale de Prêts, ce qui nous permet de renouveler deux fois par an les livres qui nous sont prêtés. Nous offrons à nos lecteurs un grand choix d'ouvrages dans tous les domaines.

*Albums pour les petits *Romans et documentaires pour les enfants et les adultes *ainsi que des BD*

Si vous n'êtes jamais venus, c'est le moment de franchir le pas, les bénévoles vous accueilleront avec plaisir. Si vous n'avez pas internet chez vous, vous pouvez venir à la bibliothèque pour utiliser l'ordinateur.



En espérant vous voir prochainement, nous vous remercions d'avoir pris un peu de votre temps pour nous lire.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

Mercredi & vendredi de 16h à 18h (derrière la mairie)

Les bénévoles : Anne-Marie Jacqueline Pierre-Patrick Claudine Yvette

LES ASSOCIATIONS

Le théâtre : La Compagnie des Cabotins

La première de la nouvelle comédie présentée par la Compagnie des Cabotins, basée à Fontaine-Bellenger depuis 2011, "Une heure et demie de retard" de Jean DELL et Gérald SIBLEYRAS, a été proposée à la salle des fêtes le 7 octobre.

Un très grand succès pour cette représentation, devant une salle comble et un public très enthousiaste.



Merci beaucoup à la municipalité pour le prêt de la salle à cette occasion.

A noter que cette pièce sera présentée de nouveau :

- Le 3 février 2024 à la salle des fêtes de Martot à 20h30
- Le 10 février 2024 à la salle des fêtes de Bernières sur Seine à 20h30
- Le 16 mars, salle des fêtes de la Haye-Malherbe à 20 h 30
- Le 12 avril, salle des fêtes de Surtauville à 20 h 30

.....En attendant d'autres dates.

Et parallèlement, une nouvelle comédie tout public est actuellement en préparation !



D'autre part, la Troupe a également proposé son nouveau Spectacle de Noël "Le Songe d'une Nuit de Noël", le samedi 9 décembre dans la salle des Fêtes, pour la plus grande joie des enfants et des parents présents, et pour notre plus grand plaisir !

Très bonne année à vous tous de la part des Cabotins !

Contacts : compagnie.cabotins@gmail.com

Facebook.com/Compagnie.Cabotins/ Tél : 06 79 89 66 03

LA GYM

L'association du Plateau de la Gym de Marie n'a malheureusement pas pu reprendre son activité en septembre 2023 suite au départ de notre intervenante vers d'autres horizons.



Nous ne désespérons pas de pouvoir reprendre pour septembre 2024 et sommes donc intéressés par tout contact dans le domaine sportif qui nous permettrait d'élargir nos recherches pour trouver un(e) nouveau(elle) professeur/coach.

Les cours de renforcement musculaire sont normalement dispensés le mardi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes et sont très variés du fait de notre équipement (petites haltères, élastiques, petits ballons, gros ballons, steps, cercle de fitness/Pilates, tapis de sol).

N'hésitez pas à contacter la Présidente Sophie Léhé au 06 12 17 47 56.

LA DYNAMIC' BÉRENGEOISE

La Dynamic' Bérengéoise a été créée le 15 juin 1988 à la Sous Préfecture des Andelys, avec pour objet : « pratique d'activité recherchant un bien être, visant l'enrichissement culturel et spirituel ».

L'association a pour but de créer et d'animer les rencontres et les liens d'amitié entre ses membres, mais aussi d'organiser des actions de loisirs telles que la pratique de jeux de société, organisation d'activités conviviales : repas au restaurant, déjeuner, cabaret, spectacle, etc.

L'association est ouverte à toutes personnes quel que soit l'âge, retraitées ou non, à leurs conjoints, aux personnes à mobilités réduites.

L'association est affiliée à Génération Mouvements.



L'association compte aujourd'hui, 40 adhérents.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

ANNÉE 2023
RÉCAP EN IMAGE

Comité des fêtes

*Pâques
Fête de la Pentecôte
Participation à la Kermesse
Fête des voisins
Halloween
Noël*



*Bravo & merci
pour vos dons*

Un grand merci aux bénévoles qui s'investissent dans les projets de notre village



La fête des voisins tardive mais chaleureuse



WANTED BENEVOLES



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS,
APPORTEZ-NOUS VOTRE AIDE !
REJOIGNEZ LA TEAM DU COMITÉ
DES FÊTES
06 03 23 84 92

"L'intelligence collective, seul on va plus vite, ensemble on va plus loin"

Partagez-nous vos idées



Pour suivre l'actualité du comité & du village



06 03 23 84 92



comitedesfetesfb@gmail.com



Panneau Pocket